

SEANCE DU 25 MAI 2020

Le vingt cinq deux mil vingt à dix neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'animation communale de la mairie.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET, Maire, qui après l'appel nominal

- donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020.

1 – GUERVILLY Olivier	- 383
2 – BENECH Gisèle	- 370
3 – LE BRAS Arnaud	- 367
4 – PIRIOU HERVE Odile	- 366
5 – LE NORMAND Clet	- 356
6 – GALLIOT Sylvaine	- 354
7 – FERRAND – PEILLON Catherine	- 353
8 – LE DANTEC Alexandre	- 346
9 – MORDELET Eric	- 345
10 – HAMON Claude	- 343
11 – SCOLAN Guirec	- 342
12 – PIRIOU Joël	- 340
13 – ROPERS Laure	- 336
14 – PIRIOU Claude	- 334
15 – LE CABEC Gérard	- 293

Et déclare installer : BENECH Gisèle, FERRAND-PEILLON Catherine, GALLIOT Sylvaine, GUERVILLY Olivier, HAMON Claude, LE BRAS Arnaud, LE CABEC Gérard, LE DANTEC Alexandre, LE NORMAND Clet, MORDELET Eric, PIRIOU Claude, PIRIOU Joël, PIRIOU HERVE Odile, ROPERS Laure, SCOLAN Guirec
Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Gérard LE CABEC, le plus âgé des membres du conseil municipal prend ensuite la présidence pour procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal choisit Alexandre LE DANTEC comme secrétaire de séance.

Le bureau est composé de 2 assesseurs : Clet LE NORMAND et Sylvaine GALLIOT

DISCOURS DE Mr Yannick BOUGET

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Avant de procéder à l'installation du conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints, je voudrais vous dire quelques mots. Ce soir, je vais mettre un terme à 37 années de vie municipale. J'ai eu le plaisir de travailler pendant 6 mandats avec des équipes volontaires et impliquées pour notre belle commune de Saint Clet. Je garderais de bons souvenirs de cette période. Evidemment, le mandat qui m'aura le plus marqué a été le dernier que j'ai assuré en tant que maire. Je pense en toute humilité avoir donné le meilleur de moi-même pour satisfaire nos administrés, faire avancer la commune et faire aboutir des projets. L'équipe d'élus qui m'entourait y a fortement contribué et je les en remercie chaleureusement. Je tiens à saluer l'implication du personnel communal, et à les remercier vivement. Je remercie bien sûr les Saint Clétoises et Saint Clétois de m'avoir accordé leur confiance depuis 1983.
Bon vent et bon courage à toutes et à tous.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur le président donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.
Monsieur Claude PIRIOU annonce être candidat

Appel de chaque conseiller municipal pour remettre au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..	1
Nombre de bulletins blancs.....	1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	13
Majorité absolue.....	7

Ont obtenu Monsieur Claude PIRIOU – 13 voix

Monsieur Claude PIRIOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

N° 01.05.2020 : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le nombre de poste d'adjoints.

Il rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de quatre adjoints. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de TROIS adjoints.

Monsieur le Maire précise qu'il préfère fixer à QUATRE le nombre d'adjoints à élire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

- fixe à QUATRE le nombre des adjoints à élire.

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU élu maire, à l'élection du premier Adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Olivier GUERVILLY et demande s'il y a d'autres candidats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux aux articles 1 65 et L 66 du Code Electoral	0
Nombre de bulletins blancs.....	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu Monsieur Olivier Guervilly – 15 voix.

Monsieur Olivier Guervilly ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU, élu maire, à l'élection du deuxième Adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Laure ROPERS et informe l'assemblée que Madame Gisèle BENECH est également candidate.

Madame Gisèle BENECH explique qu'au vu des résultats exprimés lors du scrutin, il est légitime qu'elle obtienne un poste.

De part sa fonction dans l'éducation nationale, elle estime avoir toutes les compétences requises pour un poste aux affaires scolaires et par là même aux affaires sociales puisque qu'au sein du collège il y a des situations à gérer.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux aux articles 1 65 et L 66 du Code Electoral	0
Nombre de bulletins blancs.....	0
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu Gisèle BENECH 3 voix
Laure ROPERS 12 voix.

Madame Laure ROPERS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjointe et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU, élu maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Arnaud LE BRAS et demande s'il y a d'autres candidats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15
A DEDUIRE : bulletins litigieux aux articles 1 65 et L 66 du Code Electoral 0
Nombre de bulletins blancs..... 1
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés..... 14
Majorité absolue..... 8

Ont obtenu Monsieur Arnaud LE BRAS – 14 voix.

Monsieur Arnaud LE BRAS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU, élu maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Odile PIRIOU HERVE et demande s'il y a d'autres candidats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15
A DEDUIRE : bulletins litigieux aux articles 1 65 et L 66 du Code Electoral...1
Nombre de bulletins blancs..... 2
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés..... 12
Majorité absolue..... 7

Ont obtenu Madame Odile PIRIOU HERVE – 12 voix.

Madame Odile PIRIOU HERVE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Claude PIRIOU remercie les membres du conseil municipal pour son élection en tant que maire ainsi que pour ses 4 adjoints

Les délégations de chaque adjoints et conseillers municipaux se feront début juin avec mise en place des commissions.

Lecture de la chartre de l' élu local

Le maire donne lecture de la charte de l' élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les conseillers communautaires, représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des communautés d' agglomération sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l' ordre du tableau.

La commune de Saint Clet est représentée par 1 délégué et son suppléant.

Les conseillers communautaires désignés pour siéger à Guingamp Paimpol Agglomération sont

- Mr Claude PIRIOU - Délégué titulaire
- Mr Olivier GUERVILLY- Délégué suppléant

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Ce point est retiré de l' ordre du jour. En effet suite à une nouvelle exigence de l' APAVE – bureau de contrôle – le devis de l' entreprise PERENNES reste en attente de validation. Yannick BOUGET, à la demande du Maire fait un point sur les travaux de la salle polyvalente. S' agissant d' un établissement recevant du public, les travaux sont soumis à des normes très strictes.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Laure Ropers fait le point sur la reprise progressive des élèves à l' école Roger Mary.

La semaine du 11 au 15 mai était réservée uniquement à l' accueil des enfants des personnels soignants. En accord avec la commune de Quemper-Guézennec, la rentrée des élèves du RPI a eu lieu le 18 mai. Une vingtaine d' enfants sont scolarisés à St Clet.

Compte tenu du protocole imposé par l' éducation nationale, il a fallu recruter une personne (Amélie LE BODIC) pour la désinfection des classes et des sanitaires sur le temps de pause du midi : soit 1 h 30

et attribuer des heures complémentaires à Françoise LAGAIN pour assurer la garderie du matin.

Tiphaine LE LOUET remplace l' ATSEM de la petite section en autorisation spéciale d' absence.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BOURG

Le maire indique qu' une réunion a eu lieu en début d' après-midi afin de refaire un point sur la reprise des travaux d' effacement de réseaux et des canalisations eaux potable et usée dans la rue de l' Argoat.

Il donne la parole à Olivier GUERVILLY qui fait un compte rendu sur les plannings prévus pour les rues barrées et déviation et alternat.